

Arrêté 2020-PG-086
Arrêté portant réinscription sur liste d'aptitude
Concours d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe - Session 2017

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadre d'emploi de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n°2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Considérant les demandes de réinscription sur liste d'aptitude de lauréats non encore nommés,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont maintenus sur la liste d'aptitude d'accès au d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe, session 2017, pour une quatrième année, les lauréats dont les noms sont portés dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : La présente liste est valable jusqu'au 15 décembre 2021.

Article 3 : L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.


Article 4 : Madame la directrice générale des services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, affiché dans les locaux du Centre de gestion et publié sur son site internet.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Luisant, le 8 décembre 2020,

Le Président,

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :
et de la publication le :



Bertrand MASSOT

Par délégation,
La directrice générale des services,

Céline ROUSSET

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Adresser toute correspondance impersonnellement à : Monsieur le Président du Centre de Gestion de la FPT d'Eure-et-Loir

Maison des Communes – 9, rue Jean Perrin – 28600 LUISANT

Tél. : 02 37 91 43 40 - Fax : 02 37 30 87 44 - Courriel : contact@cdg28.fr - Site internet : www.cdg28.fr

Page 1 sur 1

CENTRE DE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'EURE-ET-LOIR

Concours d'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^e CLASSE**- Session 2017 -****Réinscriptions sur la LISTE D'APTITUDE****du 15 DECEMBRE 2020****au 15 DECEMBRE 2021**

() lauréats n'autorisant pas les services du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir à diffuser leurs références et coordonnées auprès de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics locaux.*

NOM - Prénom	Adresse
Madame FANGUINA Sissé	3 Rue des Marais 28130 HANCHES
Madame VERIN Laura	6 Rue Rosa Bonheur 28300 MAINVILLIERS

La présente liste est arrêtée à 02 lauréats

